

France TV pourra produire plus

Médias L'accord signé jeudi lui permet d'accroître sa production en interne.

Jolie victoire pour Delphine Ernotte, patronne de France Télévisions qui, après d'âpres négociations, a signé un accord avec toutes les organisations de producteurs audiovisuels français.

Cet accord permet au groupe d'obtenir une part plus importante de production interne. Jusqu'ici, le groupe public ne pouvait dépasser les 5 % d'œuvres produites en interne et devait confier les 95 % res-

tants à des producteurs indépendants. Désormais, France Télévisions pourra faire produire par sa filiale MFP jusqu'à 25 % des œuvres diffusées et s'aligner ainsi sur les obligations de production de ses concurrents privés, TF1 ou M6.

400 millions d'euros par an

Cette décision prend tout son sens dans le cadre du coup de semonce qui l'a fait récemment trembler. Delphine Ernotte n'avait pas caché sa colère en apprenant que Newen – avec laquelle France TV travaille sur de nombreux programmes (fictions, magazines, divertissements, reportages) – allait être rachetée par TF1. Un rachat

mettant en péril des programmes aussi emblématiques du service public que "Plus belle la vie", "Le magazine de la santé" ou "Envoyé spécial".

En redevenant maîtresse de ses programmes, France TV va non seulement s'éviter d'autres frayeurs du même genre mais pourra aussi mieux disposer de ses productions sur ses différentes chaînes et offres délinéarisées, ainsi que sur la future plateforme de SVOD.

En contrepartie, France TV s'engage auprès des producteurs à maintenir "un investissement dans la création de 20 % de son chiffre d'affaires. Soit au moins 400 millions d'euros par an."

KT (avec AFP)